

**Sujet :** [INTERNET] A l'attention de M. Hubert Jouot, commissaire enquêteur: ouverture d'une carrière à Pouligny St Pierre (dossier 20170322)

**De :** "> Jean-Michel Ballester (par Internet)" <jmballester94@gmail.com>

**Date :** 09/10/2017 11:32

**Pour :** ddcssp-ep-carriere-pouignystpierre@indre.gouv.fr

**Copie à :** Madeleine Jourdan-Barry <daly.jourdan-barry@orange.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'habite Orléans et je peux difficilement prétendre que le projet de carrière qui s'établirait à Pouligny Saint-Pierre suite à l'autorisation donnée en août 2017 aux sociétés SARL GABILLON et Etablissements MOREAU d'exploiter au titre des ICPE "concernant une carrière de calcaire par la société Etablissements MOREAU (pétitionnaire) à Pouligny-Saint-Pierre" me causerait personnellement de grandes nuisances, mais venant depuis des années à Néons-sur-Creuse pour mon activité professionnelle et ayant pu apprécier ce coin de France au coeur du Parc naturel régional de la Brenne, je m'inquiète de voir un projet générateur de nuisances s'implanter au Pays de la pyramide de chèvre... Il est évident que des impératifs économiques solides ont été mis en avant pour venir justifier un tel projet (cf. le contexte interne, économique et politique des "Raisons pour lesquelles le projet a été retenu eu égard aux effets sur la santé humaine - Exposé des principales solutions de substitution" présentés par le pétitionnaire) mais j'entends ou je lis en réplique qu'il se situerait "*Trop prêt des habitations*" et que "*cette carrière produira des nuisances, de la poussière, du bruit et des vibrations dans les villages mitoyens*".

Je ne connais pas l'emprise globale de la carrière ni la surface exploitable qu'il faudrait au projet pour être viable, n'ayant pas eu le temps d'approfondir mes recherches sur le sujet, mais avec un rythme d'extraction moyen dont j'entends parler de 100 000 t/an, le déplacement des pierres ou granulats obtenus serait effectué par camions pour alimenter les points de vente et divers chantiers de la région. Le projet est présenté comme venant mettre en exploitation un "gisement susceptible de servir avantageusement de matériaux de substitution aux alluvions de lit majeur"... "assujettis à l'objectif de réduction des extractions de matériaux alluvionnaires (...) des cours d'eau du schéma directeur pour l'aménagement et la gestion des eaux (SDAGE)". Le projet est donc présenté lui-même comme alternative de substitution et on voit difficilement en quoi les effets sur l'environnement et sur la santé humaine sont étudiés sur la base du projet en tant que tel.

Or la répercussion des diverses activités liées à cette exploitation sera bien cause d'un certain nombre d'impacts qui devront être identifiés afin d'en limiter les effets en mettant en place des mesures adaptées, surtout dans le contexte environnemental local. Et les points mis en avant dans l'étude présentée par les établissements MOREAU insistent d'abord sur le développement économique et n'évaluent que secondairement les préoccupations environnementales dont ils banalisent les effets prévisibles (cf leur tableau § 320).

Les réactions des riverains font valoir que le site est « *beaucoup trop grand et situé bien trop près des habitations* » (« *ce projet est beaucoup trop grand* », a affirmé un habitant

¶

de La Bigoureau - Plusieurs habitants soulignent l'impact de ce projet, situé « *beaucoup trop près des habitations* », également l'impact sur l'immobilier « *dont le marché va obligatoirement dégringoler* » - NR du 27 septembre) (ou Mme Geneviève Bertrand, propriétaire d'une résidence secondaire à La Boudinière, qui est très remontée : « *Je ne suis pas contente, on prend perpète avec un tel projet. La tranquillité, c'est fini.* »).

D'autres personnes s'inquiètent des nuisances sur la santé des personnes, le risque d'accidents de la circulation causés par les nombreux camions, le gibier dérouté et l'impossibilité d'accès pour les propriétaires à leurs parcelles de bois. « *Ce projet représente une gêne beaucoup trop importante pour les gens du coin, générant une circulation importante de camions, sans pour autant créer d'emplois comme annoncé* », souligne Dominique Brouard. Séverine Lothold, mère de famille, habitante du hameau de Launeau, s'inquiète sur les nuisances provoquées sur le réseau d'eau. « *Nous sommes situés en bout de réseau. L'été, nous n'avons pas de pression, donc très peu d'eau. Aussi, cette carrière serait grande consommatrice d'eau, que se passerait-il pour nous ? De plus, je n'ai pas envie que mes enfants soient malades et bouffent de la poussière* ».

Bien que ne résidant pas dans la région, et comme citoyen, je suis inquiet que des préoccupations économiques même légitimes viennent éventuellement entrer en concurrence avec les préoccupations environnementales et écologiques comme celles qui ont pu présider à la création du Parc naturel régional de la Brenne et je m'interrogeais sur la contribution ou l'avis nécessaire des tenants du projet de ce parc sur un tel projet.

Ce projet est-il réellement une bonne alternative de substitution tel qu'il est présenté ? Suffit-il de prétendre qu'il repose sur une "analyse rigoureuse ... des données humaines (site bénéficiant d'un isolement relatif du fait du contexte semi-boisé, peu d'effets) et des données environnementales (AUCUNE incidence notable sur le milieu naturel)" pour que cela soit considéré comme vrai et neutralise les arguments des gens du coin que ce projet inquiète ? Je note en outre que l'étude du pétitionnaire prétend que "peu de solutions de substitution" existent... histoire d'inciter à accepter le projet en tant que tel !!!

Est-ce vraiment sérieux ?

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Michel Ballester  
Cabinet Saga.Ballester  
3 Bd de Chateaudun  
45000 - ORLEANS  
Tél. : 06 72 76 12 99

la prése

€